

#### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception 04/12/2015

Dossier complet le

N° d'enreaistrement 2015-0699

04/12/2015

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la boucle cyclable Un'Escaut le long de l'Escaut sur les communes de Valenciennes, Anzin, Saint-Saulve, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Thivencelle et Condé-sur-l'Escaut

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire Prénom, Dénomination ou raison sociale Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

LETARD Valérie, Présidente

RCS / SIRET

Nom

2.1 Personne physique

2.2 Personne morale

2 4 5 9 0 1 1 6 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

**EPCI** 

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnementcorrespondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d	Aménagement de pistes cyclables sur chemins ou voies existants sur une longueur de 21 km.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'une boucle cyclable reliant Valenciennes à Condé-sur-l'Escaut en empruntant les chemins de halage existants et des voiries circulées. Les différents aménagements seront réalisés sur l'emprise actuelle des voiries et chemins de halage existants. Cette boucle sera réalisée sur un linéaire de 29 km dont 8 km sont en cours d'aménagement par le Conseil Général du Nord.

Les travaux inclus la structure de la piste cyclable, la signalisation, des plantations, des ouvrages d'art (pontons, belvédères) et la mise en place d'aire de pique nique éventuellement.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce circuit de 29 kilomètres relie les deux pôles urbains principaux de Valenciennes et Condé-sur l'Escaut à travers le tissu urbain de l'ancien corridor minier.

Son tracé utilise pour l'essentiel des cheminements existants qu'il s'agit de réaménager, sécuriser et mettre en valeur dans un objectif de haute qualité environnementale.

Il empruntera les 8 kilomètres de la voie verte (cavalier) des Gueules Noires actuellement en cours de requalification par le département du Nord.

L'itinéraire projeté offre de nombreuses possibilités de connexion avec les quartiers traversés, dans un contexte d'offre de transport alternative à la voiture récemment renforcée avec la réalisation de la ligne 2 du tramway. Il vise ainsi à encourager les déplacements doux non seulement dans les liaisons inter-quartiers mais aussi entre les communes grâce au couplage avec la ligne de tramway.

La boucle s'interconnecte et se mutualise avec un faisceau de déplacements multimodaux : fluvial avec le port de plaisance, pédestre/vélo avec la voie verte, chemins de halage et transport en commun en site propre avec la ligne de tramway.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 14 mois seront séquencés en deux phases :

- Une première phase d'une durée de 5 mois prévue pour le printemps 2017 consistera à rendre plus praticable les secteurs des chemins de halage et chemins de promenade détériorés : Amélioration de la structure de la voie (terrassement, structure de piste), modification de l'emprise en fonction de sa destination finale (piste cyclable seule ou avec passage d'engins agricole, d'entretien des berges, ...), réalisation de pontons et belvédère, aire de pique-nique, mise en place de la signalisation de jalonnement, de balisage et du mobilier urbain.
- Une deuxième phase d'une durée de 9 mois prévue en 2018 consistera à améliorer la sécurité du cycliste sur la partie de la boucle située au milieu urbain : Création des zones dédiées aux cyclistes sur l'emprise des voies existantes, réalisation de la signalisation horizontale pour sécuriser le cycliste notamment au niveau des carrefours. Elle consistera également à uniformiser les aménagements de la partie de la boucle au niveau des chemins de halage non compris dans la phase 1 (structure, revêtement, signalisation de jalonnement, de balisage, mobilier urbain, pontons).

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant sa phase exploitation, la boucle sera principalement fréquentée par les vélos et quelques engins agricoles et engins d'entretien des berges. Le trafic de ces derniers seront similaire au trafic actuel.

Le trafic des vélo sera augmenté. La boucle aura pour principales usages : les liaisons inter-quartiers et un usage touristiques (découverte du patrimoine UNESCO, promenades bucoliques,...)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s).					jointe au(x)
Le projet n'est soumis à aucune autre p	procédure administrative.				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est r	rempli			
Autorisation au sens de l'article R122-3	du code de l'environnement				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	e l'opération ·	- préciser les u	nités de mes	ure utilisées
Grandeu	rs caractéristiques			Valeur	
Longueur de la piste cyclable		21 km + 8 km en cours d'aménagement par le CG (hors marché CAVM)			
Largeur de l'aménagement	4 à 5,5m (selon usage et localisation : 1 m x 2 d'aménagement paysager + 2 à				
At the Penting demonstrate			3.5 m de pis	ste cyclable	)
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)				THE RESERVE	
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long°		Lat ° _	
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et				DOMESTIC STREET
	Point de départ :		31 ' 03 " 4E		
	Point d'arrivée :	Long. <u>3</u> ° :	31 ' 22 " 4E	Lat. <u>50</u> ° <u>2</u>	22 ' 23 " <u>1N</u>
	Communes traversées :				
	Valenciennes, Anzin, Saint-Sau Escaut, Condé-sur-Escaut, Thiv		ur-l'Escaut, E	scautpont,	Fresnes-sur-
4.7 S'agit-il d'une modification/extension				Oul X	Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	ide d'impact	?	Oui	Non X
4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été a	utorisé ?				V
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progran	nme de travaux ?			Oui	Non
Si oui, de quels projets se compose	le programme ?				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Quel est l'usage actuel des s	ols sur	le lieu	de votre projet ?
Usage actuel des sols : chen			
Existe-t-il un ou plusieurs do	cumer	nts d'un	rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Plan Lo Plan Lo Plan d'( UB, 1N. Plan Lo Plan Lo Plan Lo Plan Lo THIVEN	ocal d'Ui ocal d'Ui Occupa Aa ocal d'Ui Occupa ocal d'Ui ocal d'Ui	rbanisme de VALENCIENNES approuvé le 15/12/04, Zones UFm, URz, NP, NB, NE rbanisme de ANZIN approuvé le 12/04/05, Zones NL, UCb, N, URh, URz tion des Sols de BRUAY-SUR-ESCAUT approuvé le 25/02/02, Zones ND, NDb, NDa, rbanisme de CONDE-SUR-ESCAUT approuvé le 20/02/04, Zones N, Nc, Nb, UA, UB tion des Sols de FRESNES-SUR-ESCAUT approuvé le 18/07/80, Zones NA, ND, NDb rbanisme de SAINT-SAULVE approuvé le 28/06/04, Zone N rbanisme de ESCAUTPONT approuvé le 28/09/12, Zone AK E: Commune RNU - Zone non urbanisée
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docur	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation  Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		ZNIEFF 1 : Bois d'Emblise, marais du Moulin et marais Loumois ZNIEFF 1 : Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut ZNIEFF 2 : La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Zones à dominante humide (SDAGE)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		PPRn Mouvement de terrain - affaissements et effondrement prescrit le 03/05/07 et approuvé le 21/01/08 (bassin Valenciennois) PPRn Mouvement de terrain - affaissements et effondrement prescrit le 17/12/12 et approuvé le 13/06/13 (bassin Valenciennois) PPRn Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 17/10/14 (bassin de risque : Aunelle-Hogneau)
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit au classé ?	X		Inscrit au patrimoine mondiale de l'Unesco (pour partie) : Paysage et ensemble minier de Chabaud-Latour
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		Natura 2000 : Vallée de la Scarpe et de l'Escaut
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X		Inscrit au patrimoine mondiale de l'Unesco (partie sur Condé-sur-l'Escaut) : Paysage et ensemble minier de Chabaud-Latour Dans un rayon de 500 m d'un monument historique (partie sur la ville de Condé-sur-l'Escaut)

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui Non		n De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X			
essources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X			
essources	est-il excédentaire en matériaux ?		X			
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X			
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X			
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X			

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	[3]	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?  Est-il concerné par des vibrations ?	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X

6.2 Les incide	nces du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul N	lon X Si oui, décrivez lesquelles :
43 les incides	nces du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Ion Si oui, décrivez lesquels :
OUI N	on Stoot, decrivez lesqueis.
BIOLINA .	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du qu'il devrait ei	formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou n être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Dans la mesu	ra où :
	voies nouvelles ne sont pas créées,
	aménagements ne concernent que la mise en place d'ouvrages ponctuels (belvédère, aire de pique-nique)
	nise en œuvre de matériaux pérenne pour la piste cyclable, s que notre projet de la boucle cyclable ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact.
rious estimons	s que notre projet de la bodole eyolable ne doit pas faire robjet à une étade à impact.

0	8. Annexes	
0.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	3
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
/6	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent Objet	es
	Annexe 6 : Principes d'aménagement	
	Annexe 6 : Principes d'aménagement	
	Annexe 6 : Principes d'aménagement	
	Annexe 6 : Principes d'aménagement	
	Annexe 6 : Principes d'aménagement	



Renée STVEVENART



### Plan de situation

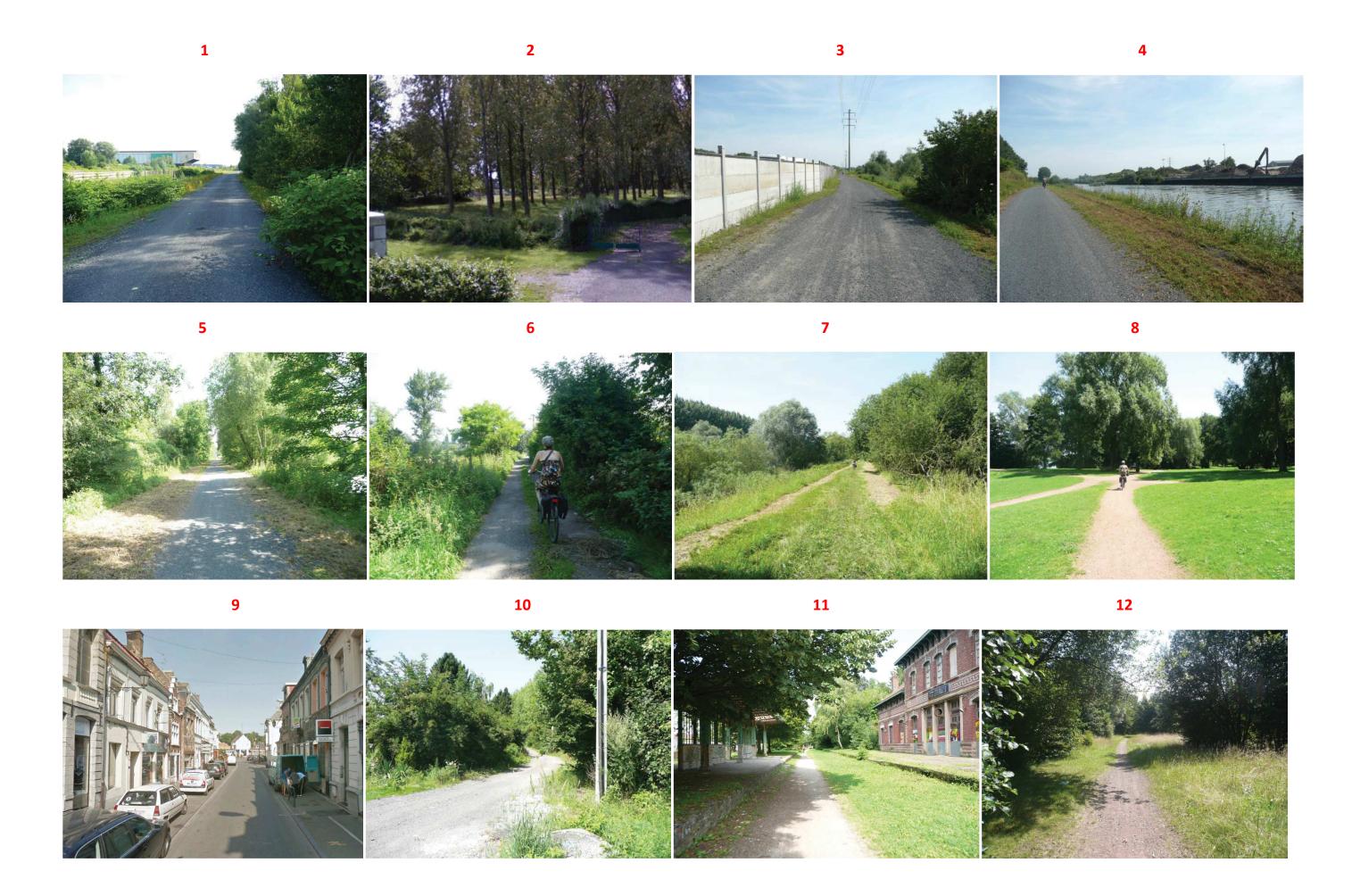


### Plan de situation Boucle Un'Escaut - 1/30000





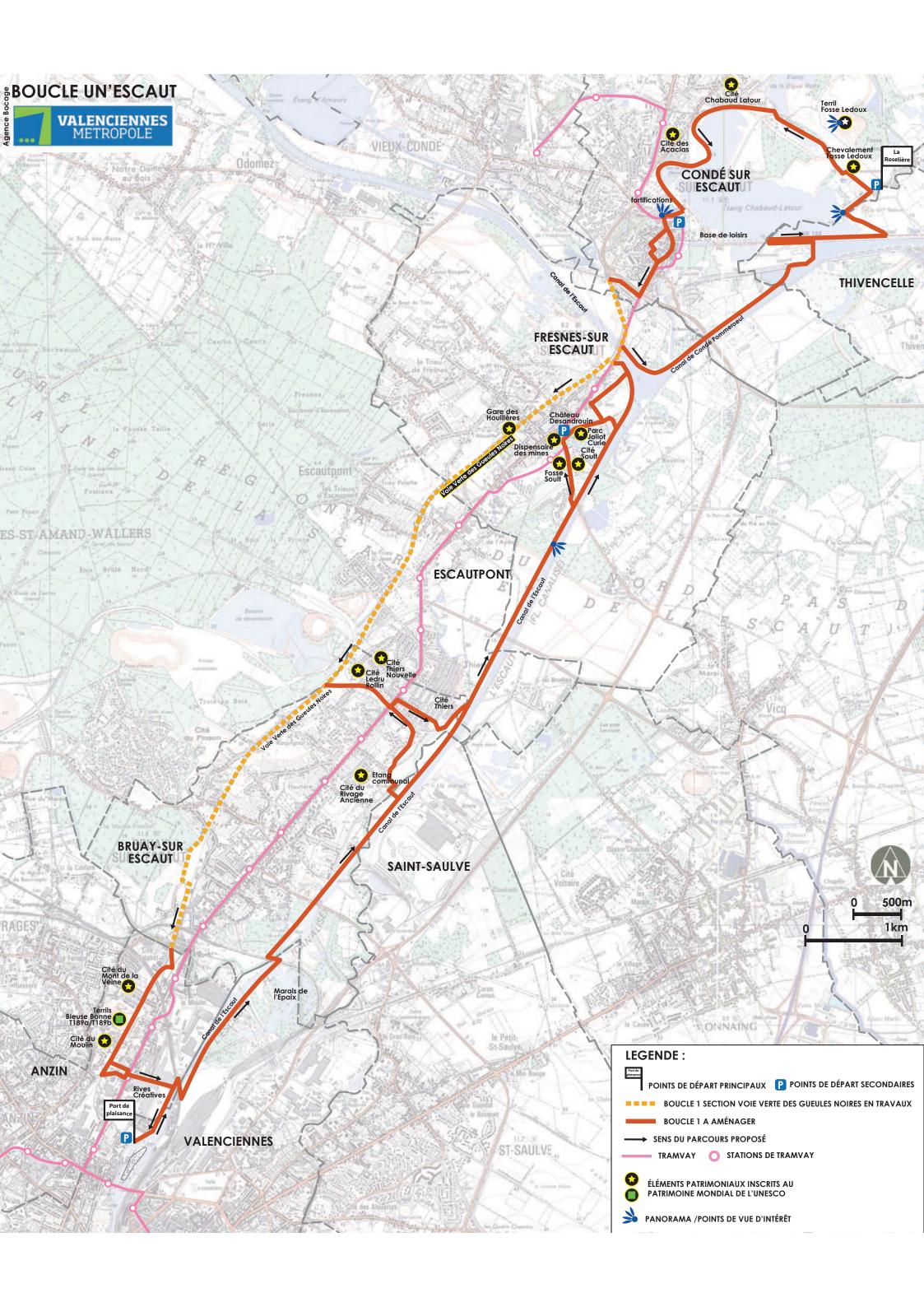
## Etude cas par cas



Annexe 3 LOCALISATION PRISES DE VUES Cité Chabaud Latour **BOUCLE UN'ESCAUT** VALENCIENNES METROPOLE **>0** VIEUX CONDE Odomez: CONDÉ SUR ESCAUT Base de loisirs 9 THIVENCELLE FRESNES-SUR ESCAUT 6 Cu. Cité Soult Fosse Soult Escautpont ES-ST/AMAND-WALLERS **ESCAUTPONT** Cité Thiers Cité du Rivage Ancienne BRUAY-SUR ESCAUT SAINT-SAULVE 1km ONNAING **LEGENDE:** ANZIN POINTS DE DÉPART PRINCIPAUX POINTS DE DÉPART SECONDAIRES BOUCLE 1 SECTION VOIE VERTE DES GUEULES NOIRES EN TRAVAUX BOUCLE 1 A AMÉNAGER → SENS DU PARCOURS PROPOSÉ **VALENCIENNES** ST-SAULVE TRAMVAY STATIONS DE TRAMVAY ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO PANORAMA /POINTS DE VUE D'INTÉRÊT



## Plan projet





# Principes d'aménagement

Cartographie générale du parcours/

Aspects touristiques et informations usagers:

(paysagiste) écologues)